

Commune de  
**VAL DE CHAISE**

Haute - Savoie

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE**

**Séance du lundi 24 juillet 2023**

L'an deux mille vingt trois le 24 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Noms	Présence	procurations	Observations
APONI Laurent	excusé	Michel LUCIANI	
BOSC Mélodie	présente		
CARRIER Kelly	présente		
CARTIER Corinne	absente		
CUVEX-MICHOLIN Alexandra	absente		
DUCRUET Alain	excusé		
ELPHEGE Dina	présente		
GEORGET Mathieu	présent		
LEFEVRE Laëtitia	présente		
LOCATELLI Florent	présent		
LUCIANI Michel	présent		
MAIRE Nathalie	excusée	Sébastien SCHERMA	
MERMIER Audrey	présente		
MERMIER François	présent		
PECCOUD John	présent		
SCHERMA Sébastien	présent		
UTILLE Aurélien	excusé	John PECCOUD	
VALLET Nicolas	présent		

Le quorum étant atteint, Mme Audrey MERMIER est nommée **secrétaire de séance**.

**N° 2023-07-01 / FINANCES LOCALES - Attribution d'une subvention à l'Association L'Age d'Or pour 2023**

*Si des élus sont membres dirigeants d'associations, merci de l'indiquer et de ne pas prendre part au vote.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de l'association l'Age d'Or et propose de reconduire le montant qui leur était antérieurement allouée, à savoir, une subvention de 800 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mélodie BOSC et Nicolas VALLET) décide l'attribution d'une subvention de 800 € pour l'association l'âge d'or pour l'année 2023.**

**N° 2023-07-02 / COMMANDE PUBLIQUE – Convention de mandat à l'AFP du Mont Charvin en vue du portage des opérations de rénovation de l'écurie de l'Arpeyron et de l'étude de faisabilité technique préalable à l'investissement permettant la rénovation et la modernisation des bâtiments de l'Aulp de Marlens**

Le Syndicat de l'AFP a validé le portage de deux opérations à mener sur les alpages de la Commune de Val de Chaise, propriétaire :

- **Alpage de l'Arpeyron** : les travaux consistent à rénover l'écurie avec pour objectif la sauvegarde de ce bâtiment à usage, à ce jour, d'infirmerie pour le troupeau de jeunes bovins présent à l'alpage. Cette opération nécessite l'intervention d'entreprises de terrassement-maçonnerie et charpente-menuiserie.
- **Alpage de l'Aulp de Marlens** : il s'avère nécessaire d'engager une étude de faisabilité technique préalable à l'investissement permettant d'envisager à moyen terme la rénovation et la modernisation des bâtiments de l'alpage.

Pour ce faire, il convient de co-signer la convention de mandat avec l'AFP afin d'établir les missions et engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre de ces opérations de travaux de rénovation de l'Arpeyron et la réalisation de l'étude de faisabilité préalable dans le cadre des enveloppes financières prévues.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** approuve le projet de convention de mandat proposé, autorise M. le Maire à la signer et, charge le Maire de l'exécution de cette décision.

**N° 2023-07-03 / FINANCES LOCALES -Attribution d'une subvention à l'Ecole des Arts Vivants de Faverges-Seythenex pour 2023**

Monsieur le Maire expose que l'Ecole des Arts Vivants de Faverges Seythenex nous demande une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 700€.

Toutefois, par délibération du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal de Val de Chaise dénonçait la convention d'entente intercommunale en maintenant toutefois son soutien au monde associatif. Dans ce cadre, il a été notamment prévu, le maintien du versement d'une subvention de 1.75 € par habitant à l'Ecole des Arts, état précisé que le nombre d'habitant sera établi en fonction de la population légale INSEE.

Cela donne donc pour Val de Chaise au titre de 2023 :

Population légale 2020 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023) = 1 411 hab (population totale)

⇒ 1 411 x 1.75 € = 2 469.25 €

La somme paraît importante à plusieurs membres pour 3 enfants. Il est expliqué qu'il y a des enseignants à rémunérer et que c'est aussi la seule association intercommunale à vocation culturelle. M. le Maire verra pour que le Directeur puisse venir faire une présentation au conseil municipal de début 2024.

A la majorité des suffrages exprimés moins 1 contre (Nicolas VALLET) et 2 abstentions (Laëtitia LEFEVRE et Audrey MERMIER), le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 2 469.25 € pour 2023 et charge le Maire de l'exécution de cette décision.

**N° 2023-07-04 / DOMAINE ET PATRIMOINE – Echange foncier Hameau des Brassoudés**

Monsieur LUCIANI expose qu'afin de régulariser l'emprise foncière du chemin rural des Brassoudés, il convient de procéder aux échanges fonciers suivants :

- Cession par Vincent LOSSERAND au profit de la commune des parcelles B2821 (ex B377) d'une contenance de 1a 26ca et B 2824 (ex B378) d'une contenance de 5ca,
- Cession par la commune à Vincent LOSSERAND des parcelles B 2829 (ex DP) d'une contenance de 52ca, B 2828 (ex DP) d'une contenance de 2ca et B 2827 (ex DP) d'une contenance de 2ca,
- Cession par la commune à François LOSSERAND de la parcelle B 2826 (ex DP) d'une contenance de 29ca,

Il a été convenu que les frais de notaires seraient pris en charge à par l'ensemble des personnes intéressées à l'échange, à savoir :

\* la Commune à 50%,

\* et Messieurs LOSSERAND à 50 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve** la régularisation foncière telle que présentée, **et Charge** M. le Maire de l'exécution de cette décision.

Val de Chaise, le 25 juillet 2023

La secrétaire de séance,  
Audrey MERMIER



Le Maire,  
Sébastien SCHERMA.



Diffusion :

- Membres du Conseil Municipal,
- publication site internet : [www.valdechaise.fr](http://www.valdechaise.fr)
- affichage panneaux municipaux.